

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AIN

Nombre de conseillers

- En exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 18
- Absents : 01
- Exclus : 00

Objet : Vote des taux

N° : 2026-20

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **BOURG-SAINT-CHRISTOPHE**

Séance du vingt avril deux mil vingt-six

Date de convocation : 13 avril 2026

Date d'affichage : 13 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

Étaient présents : Bernard PERRET, Mathieu ARIAS, Eric CHANAVAT, Daniel CHEVALLIER, Françoise DA SILVA, Moïse DA SILVA, Marjorie DE BARROS, André FAVRE, Mickaël GUERIN, Estelle JANIN, Marc JANODY, Jacques MARCY, Patrick MOUSSERIN, Barbara PERNIN, Camille PESTEL, Séverine PIOT, Laëtitia SAPET, Raphaëlle TEULET

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Néant

Absent excusé : Néant

Absent : Séverine CHAUSSENDE

Secrétaire de séance : Mathieu ARIAS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les taux pratiqués en 2025 :

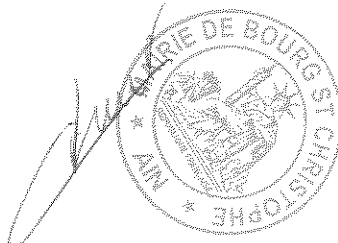
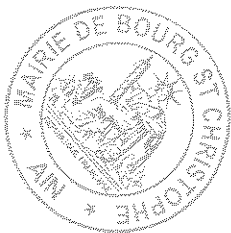
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.68 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) : 10.70%

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux pour 2026 à :

- **25.00 %** = taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- **41.68 %** = taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- **10.70%** = taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS)

•
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Bernard PERRET



Accusé de réception en préfecture
001-210100541-20260420-delib202620-BF
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

*et publication sur le
site internet de la commune
le 24/04/2026*